



## ACCESSIONS - RELEGATION

### SAISON 2025/ 2026

#### NOTAS :

Dans toutes les divisions, si des vacances éventuelles apparaissaient pour différents motifs (pas ou moins de descente(s) de Ligue, non engagement, etc.), les places devenues vacantes seront attribuées

Dans l'ordre :

1-1-la ou les équipes les mieux classées de celles qui devaient initialement descendre, à l'exception de l'équipe classée à la dernière place, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées suivant les dispositions citées ci-après.

1-2-Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

2 - la ou les équipes les mieux classées de la division inférieure suivant celle(s) accédant normalement, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées suivant les dispositions citées ci-après.

2.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés.

2.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Il en sera de même si une équipe :

- Renonce à l'accession,

- Retire son engagement avant le début de la compétition,

- Ou ne peut accéder à la division ou série supérieure par suite de l'application d'une disposition réglementaire, Étant entendu que chaque groupe devra délivrer au moins une équipe accédants, classée dans la première moitié de son championnat, à l'exception des U18 division 1.

En ce qui concerne les championnats de dernière division, il est précisé que dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées, seule l'équipe identifiée en premier par son club en début de saison, telle que figurant sur les calendriers, peut accéder à la division supérieure. Exemple pour les équipes 1 - 2 - 3 et 4 d'un même club : seule l'équipe numéro 1 peut prétendre à l'accession

Il est rappelé que, les équipes constituées en entente (si elle est renouvelée chaque saison) peuvent accéder jusqu'à la division supérieure du DFSM. Enfin, il est rappelé que les équipes devront être en règle avec les dispositions des articles 4 & 11 des Règlements des compétitions du D.F.S.M.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines jeunes.

Ainsi, par exemple, dans le cas d'une constitution de championnat, en application du présent règlement, dont le nombre de participants se révèle trop faible pour en conserver tout l'intérêt sur la durée de la saison, la Commission se réserve le droit, sous le contrôle du Bureau et du Comité de Direction du D.F.S.M., de modifier le nombre d'équipes accédant, voire la structure des niveaux de championnats de la catégorie concernée.

### **Dispositions communes :**

La (ou les) équipe(s) affectée(s) d'un « forfait général » n'est (ne sont) pas prise(s) en considération dans le classement. Dans un tel cas, pour le groupe considéré, le décompte repose sur les quatre ou trois dernières équipes, selon le nombre de participants (cf. points ci-avant), classées ayant effectivement terminé la compétition.

Les retraits de points par pénalité infligés en cours de saison ne sont pris en compte que lorsqu'ils affectent un match considéré

Au cas où un championnat ne se serait pas déroulé dans son intégralité pour des raisons sanitaires ou des aléas météorologiques, la commission se réserve le droit de faire disputer uniquement les rencontres ayant un impact direct sur les accessions et les rétrogradations.

## **CHAMPIONNATS U18**

### **Préambule :**

Le District de Football de Seine Maritime organise les championnats départementaux U18, la compétition se déroule en 2 phases. Les équipes sont réparties en 2 divisions. La division 1 est composée de 3 groupes de 9 et 10 équipes. La division 2 est composée de 8 groupes de 8, 9 et 10 équipes.

Les horaires et le calendrier des rencontres sont fixés par la CDCMJ (la planification est du ressort de la commission des calendriers) , les rencontres se déroulent le samedi à partir de 15h30. Les reports de matchs ne sont pas admis, sauf circonstances exceptionnelles ; toutefois il vous sera possible d'avancer les dates des rencontres et de modifier l'horaire en faisant la demande sur Foot club avec l'accord du club adverse.

La CDCMJ fixe les dates des matchs remis ou à rejouer, elle a la faculté de les fixer en semaine. La date réelle de la rencontre est prise en considération pour toutes les dispositions relatives à la qualification des joueurs et à l'application des sanctions. En cas de match à rejouer (et non de match remis) seuls sont autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre.

## Déroulement des Championnats

\*\*\*\*\*

### A la fin de Phase 1

#### **Division 1: 3 groupes de 10 équipes soit 30 équipes :**

- 2 Accessions en régionale 2
- 8 Accessions de D2 (premiers de chaque groupe)
- 1 à 4 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements
- 7,8,9 ou 10 Rétrogradations de D1 en D2
- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupes C et D selon les dispositions de la LFN.

#### **Cas 1 :**

- Si 1 Rétrogradation de régional 2
- 7 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 2 :**

- Si 2 Rétrogradation de régional 2
- 8 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 3 :**

- Si 3 Rétrogradation de régional 2
- 9 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 4:**

- Si 4 Rétrogradation de régional 2
- 10 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Division 2 : 8 groupes de 8,9 et 10 équipes soit 73 équipes**

- 8 Accessions en D1 (Les premiers de chaque groupe).

### A la fin de la phase 2

#### **Division 1 : 30 équipes :**

- 2 Accessions en régionale 2
- 8 Accessions de D2 (Les premiers de chaque groupe)
- 1 à 4 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements
- 6,7,8, 9 et 10 Rétrogradations de D1 en D2
- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupes C et D selon les dispositions de la LFN.

#### **Cas 1 :**

- Si 1 Rétrogradation de régional 2
- 7 Rétrogradations de D1 en D2

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

**Cas 2 :**

- Si 2 Rétrogradation de régional 2
- 8 Rétrogradations de D1 en D2

**Cas 3 :**

- Si 3 Rétrogradation de régional 2
- 9 Rétrogradations de D1 en D2

**Cas 4 :**

- Si 4 Rétrogradation de régional 2
- 10 Rétrogradations de D1 en D2

**Division 2 : 8 groupes de 8, 9 et 10 équipes**

**Division 2 :**

- 8 Accessions en D1 (Les premiers de chaque groupe).
- Suite aux votes à l'assemblée générale du 13 Novembre 2025, passage de 8 groupes de 10 équipes à 3 groupes de 10 équipes

**Cas 1 :**

- Si 7 Rétrogradations de D1 en D2
- 42 Rétrogradations de D2 en D3

**Cas 2 :**

- Si 8 Rétrogradations de D1 en D2
- 43 Rétrogradations de D2 en D3

**Cas 3 :**

- Si 9 Rétrogradations de D1 en D2
- 44 Rétrogradations de D2 en D3

**Cas 4 :**

- Si 10 Rétrogradations de D1 en D2
- 45 Rétrogradations de D2 en D3

**Toutes ces accessions et descentes font suite à la refonte des championnats votés lors de l'assemblée du 13 novembre 2025**

\*\*\*\*\*

**CHAMPIONNATS U15**

Préambule Le District de Football de Seine Maritime organise les championnats départementaux U15 La compétition se déroule en 2 phases. Les équipes sont réparties en 2 divisions. La division 1 est composée de 3 groupes de 9 et 10 équipes. La division 2 est composée de 11 groupes de 8 ,9 et 10 équipes.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Les horaires et le calendrier des rencontres sont fixés par la CDCMJ (la planification est du ressort de la commission des calendriers), les rencontres se déroulent le samedi à partir de 15h30. Les reports de matchs ne sont pas admis, sauf circonstances exceptionnelles ; toutefois il vous sera possible d'avancer les dates des rencontres et de modifier l'horaire en faisant la demande sur Foot club avec l'accord du club adverse.

La CDCMJ fixe les dates des matchs remis ou à rejouer, elle a la faculté de les fixer en semaine. La date réelle de la rencontre est prise en considération pour toutes les dispositions relatives à la qualification des joueurs et à l'application des sanctions. En cas de match à rejouer (et non de match remis) seuls sont autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre

## **Déroulement des Championnats**

### **A la fin de Phase 1**

#### **Division 1 : 3 groupes de 9 à 10 équipes donc 29 équipes :**

- 3 Accessions en régionale 2
- 11 Accessions de D2 (premiers de chaque groupe)
- 1 à 4 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements
- 8 à 11 Rétrogradations de D1 en D2
- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupes B et C selon les dispositions de la LFN

#### **Cas 1 :**

- Si 1 Rétrogradation de régional 2
- 8 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 2 :**

- Si 2 Rétrogradation de régional 2
- 9 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 3 :**

- Si 3 Rétrogradation de régional 2
- 10 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 4 :**

- Si 4 Rétrogradation de régional 2
- 11 Rétrogradations de D1 en D2 -

#### **Division 2 : 11 groupes de 8 , 9 et 10 équipes soit 101 équipes**

#### **Division 2 : 101 équipes**

- 11 Accessions en D1 (Les premiers de chaque groupe).

\*\*\*\*\*

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

## A la fin de la phase 2,

### **Division 1 : 3 groupes de 10 équipes soit 30 équipes :**

- 3 Accessions de D2 en régionale 2
- 11 Accessions de D2 (premiers de chaque groupe)
- 1 à 4 Rétrogradations de régional 2 suivant les classements
- 9 à 12 Rétrogradations de D1 en D2
- A noter que pour les rétrogradations en D2 plusieurs cas sont possibles en fonction des classements des équipes du DFSM dans les championnats régionaux, groupes C et D selon les dispositions de la LFN.

#### **Cas 1 :**

- Si 1 Rétrogradation de régional 2
- 9 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 2 :**

- Si 2 Rétrogradation de régional 2
- 10 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 3 :**

- Si 3 Rétrogradation de régional 2
- 11 Rétrogradations de D1 en D2

#### **Cas 4 :**

- Si 4 Rétrogradation de régional 2
- 12 Rétrogradations de D1 en D2

### **Division 2 : 11 groupes de 8,9 a 10 équipes soit 101 équipes**

- 11 Accessions en D1 (Les premiers de chaque groupe).
- Suite aux votes à l'assemblée générale du 13 Novembre 2025, passage de 11 groupes de 8,9,10 équipes à 4 groupes de 10 équipes

#### **Cas 1 :**

- Si 9 Rétrogradations de D1 en D2
- 59 Rétrogradations de D2 en D3

#### **Cas 2 :**

- Si 10 Rétrogradations de D1 en D2
- 60 Rétrogradations de D2 en D3

#### **Cas 3 :**

- Si 11 Rétrogradations de D1 en D2
- 61 Rétrogradations de D2 en D3

#### **Cas 4 :**

- Si 12 Rétrogradations de D1 en D2
- 62 Rétrogradations de D2 en D3

**Toutes ces accessions et descentes font suite à la refonte des championnats votés lors de l'assemblée du 13 novembre 2025**

\*\*\*\*\*

## **CHAMPIONNATS U13**

Préambule Le District de Football de Seine Maritime organise les championnats départementaux U13, la compétition se déroule en 2 phases. Les équipes sont réparties en 4 divisions :

La division 1 est composée de 2 groupes de 10 équipes.

La division 2 est composée de 5 groupes de 8 équipes.

La division 3 est composée de 8 groupes de 7 ou 8 équipes.

La division 4 est composée de 19 groupes de 5, 6, 7 ou 8 équipes.

Les horaires et le calendrier des rencontres sont fixés par la CDCMJ (la planification est du ressort de la commission des calendriers) , les rencontres se déroulent le samedi à partir de 14h00. Les reports de matchs ne sont pas admis, sauf circonstances exceptionnelles ; toutefois il vous sera possible d'avancer les dates des rencontres et de modifier l'horaire en faisant la demande sur Foot club avec l'accord du club adverse.

La CDCMJ fixe les dates des matchs remis ou à rejouer, elle a la faculté de les fixer en semaine. La date réelle de la rencontre est prise en considération pour toutes les dispositions relatives à la qualification des joueurs et à l'application des sanctions. En cas de match à rejouer (et non de match remis) seuls sont autorisés à y participer les joueurs qualifiés au club à la date de la première rencontre.

### **Déroulement des Championnats**

#### **A la fin de Phase 1**

##### **Division 1 : 2 groupes de 10 équipes soit 20 équipes :**

- 5 Accessions en régionale 2
- 7 Accessions de D2, manque 2 équipes pour constituer les groupes de D1 (5 premiers de chaque groupe de D2 + les deux meilleurs deuxième des 5 groupes de D2)
- 2 rétrogradations de D1 en D2 (Les derniers de chaque groupe)

##### **Division 2 : 5 groupes de 8 équipes, soit 40 équipes**

- 7 Accessions en D1, manque 2 équipes pour constituer les groupes de D1 (5 premiers de chaque groupe de D2 + les deux meilleurs deuxième des 5 groupes de D2)
- 2 rétrogradations de D1 en D2 (dernier de chaque groupe)
- 5 Rétrogradations de D2 en D3 (dernier de chaque groupe)
- 10 Accessions de D3 en D2, manque 2 équipes pour constituer les groupes de D2 (8 premiers de chaque groupe de D3 + les deux meilleurs deuxième des 8 groupes de D3)

### **Division 3 : 8 groupes de 8 équipes soit 64 équipes :**

- 10 Accessions de D3 en D2, manque 2 équipes pour constituer les groupes de D2 (8 premiers de chaque groupe de D3 + les deux meilleurs deuxième des 8 groupes de D3)
- 5 Rétrogradations de D2 en D3 (Les derniers de chaque groupe)
- 14 rétrogradations de D3 en D4
- 19 Accessions de D4 (Les premiers de chaque groupe)

### **Division 4 : 19 groupes de 5,6,7,8 équipes soit 131 équipes**

- 14 rétrogradations de D3 en D4
- 19 Accessions de D4 (Les premiers de chaque groupe)

## **A la fin de Phase 2**

### **Division 1 : 2 groupes 10 équipes soit 20 équipes :**

#### **CAS 1 :**

- Si 4 non-engagements de Régional U13 élite + 5 Rétrogradations de R2
- 14 descentes en D2

#### **Cas 2 :**

- Si 3 non-engagements de Régional U13 élite + 5 Rétrogradations de R2
- 13 descentes en D2

#### **Cas 3 :**

- Si 2 non-engagements de Régional U13 élite+ 5 Rétrogradations de R2
- 12 descentes en D2

#### **Cas 4 :**

- Si 1 non-engagement de Régional U13 élite + 5 Rétrogradations de R2
- 11 descentes en D2

#### **Cas 5 :**

- Si 0 non-engagement de Régional U13 élite + 5 Rétrogradations de R2
- 10 descentes en D2

### **Division 2 : 5 groupes de 8 équipes soit 40 équipes :**

- 5 Accessions de D2 en D1 (Les premiers de chaque groupe).
- 8 Accessions de D3 en D2 (Les premiers de chaque groupe).
- Suite aux votes à l'assemblée générale du 13 Novembre 2025, passage de 5 groupes de 8 équipes soit 40 équipes à 4 groupes de 10 équipes soit 40 équipes

#### **Cas 1 :**

- Si 14 Rétrogradations de D1
- 17 Rétrogradations de D2 en D3

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

**Cas 2 :**

- 13 Rétrogradations de D1
- Si 16 Rétrogradations de D2 en D3

**Cas 3 :**

- Si 12 Rétrogradations de D1
- 15 Rétrogradations de D2 en D3

**Cas 4 :**

- Si 11 Rétrogradations de D1
- 14 descentes en D2

**Cas 5 :**

- Si 10 Rétrogradations de D1
- 13 descentes en D2

**Division 3 : 8 groupes de 8 équipes**

**Division 3 : 64 équipes :**

- 8 Accessions de D3 en D2 (Les premiers de chaque groupe).
  - 19 Accessions de D4 en D3 (Les premiers de chaque groupe).
- Suite aux votes à l'assemblée générale du 13 Novembre 2025, passage de 8 groupes de 8 équipes soit 64 équipes à 8 groupes de 10 équipes soit 80 équipes

**Cas 1 :**

- Si 17 Rétrogradations de D2
- 12 Rétrogradations de D3 en D4

**Cas 2 :**

- Si 16 Rétrogradations de D2
- 11 Rétrogradations de D3 en D4

**Cas 3 :**

- Si 15 Rétrogradations de D2
- 10 Rétrogradations de D3 en D4

**Cas 4 :**

- Si 14 Rétrogradations de D2
- 9 Rétrogradations de D3 en D4

**Cas 5 :**

- Si 13 Rétrogradations de D2
- 8 Rétrogradations de D3 en D4

**Division 4 : 19 groupes de 5,6,7,8 équipes soit 131 équipes**

**Division 4 : 131 équipes**

- 19 Accessions de D4 en D3 (Les premiers de chaque groupe).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

**Cas 1 :**

- Si 12 Rétrogradations de D3
- 34 Rétrogradations de D4 en D5

**Cas 2 :**

- Si 11 Rétrogradations de D3
- 33 Rétrogradations de D4 en D5

**Cas 3 :**

- Si 10 Rétrogradations de D3
- 32 Rétrogradations de D4 en D5

**Cas 4 :**

- Si 9 Rétrogradations de D3
- 31 Rétrogradations de D4 en D5

**Cas 5 :**

- Si 8 Rétrogradations de D3
- 30 Rétrogradations de D4 en D5

**Toutes ces accessions et descentes font suite à la refonte des championnats votés lors de l'assemblée du 13 novembre 2025**

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot